



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
PRÈS LE SAINT-SIÈGE À L'OCCASION
DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE***

Jeudi 6 décembre 2001

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est pour moi un plaisir d'accueillir Votre Excellence à l'occasion de la présentation des Lettres qui L'accréditent auprès du Saint-Siège en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Mali. Je remercie Votre Excellence pour les salutations cordiales qu'Elle vient de m'adresser en son nom et au nom du Président malien. Je Lui saurais gré en retour de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré les vœux que je forme pour sa personne et pour l'accomplissement de sa haute mission au service du peuple du Mali. Je demande au Très-Haut de bénir les efforts de tous ceux qui sont engagés dans l'édification d'une société érigée sur les valeurs de la justice et de la paix, dans la reconnaissance des droits de toutes les composantes de la nation.

2. Dans votre allocution, Monsieur l'Ambassadeur, vous avez tenu à souligner la permanence des relations fructueuses et amicales qui existent entre votre pays et le Saint-Siège. Elles sont fondées sur la conviction commune que la dignité et les droits fondamentaux de la personne doivent être promus et défendus en tout temps et en toute situation. Après les jours sombres qui ont marqué il y a quelques mois la conscience de l'humanité tout entière, je tiens à saluer les efforts constants déployés par votre nation pour servir la cause de la paix, non seulement à l'intérieur de ses frontières, mais aussi par une action diplomatique soutenue, aux dimensions du Continent africain tout entier. Dans cette perspective, il convient de souligner l'importance de la rencontre de l'*Organisation de l'Unité africaine*, que votre capitale Bamako a accueillie en novembre 2000 et qui portait sur la réduction de la prolifération des armes légères. Alors que votre pays s'est résolument engagé dans le processus d'édification d'une société démocratique, je

forme le vœu que l'établissement et l'organisation d'un état de droit permette à chacun de jouir de ses prérogatives de citoyen, librement et dans le respect d'un pluralisme légitime, tout en concourant au bien commun, ce qui suppose en particulier le respect des valeurs et des traditions religieuses propres à chacun, respect qui contribue à l'unité nationale et au maintien de la paix et de la concorde entre tous les membres de la société.

Établir et développer une culture de paix est pour une nation un devoir exigeant et noble, inscrit dans la vocation de l'humanité à se reconnaître comme une famille. Cet engagement appelle chaque nation à assumer des choix courageux, afin de combattre l'égoïsme sous toutes ses formes, dont on constate les effets en particulier dans les déséquilibres d'ordre économique et social ainsi que dans l'absence de confiance qui, souvent, minent les relations de saine coopération entre les hommes et les peuples. À ce sujet, j'ai eu l'occasion de rappeler à maintes reprises qu'il n'y a pas «de paix véritable si elle ne s'accompagne pas d'équité, de vérité, de justice et de solidarité. Est voué à l'échec tout projet qui tend à séparer deux droits indivisibles et interdépendants: le droit à la paix et le droit à un développement intégral et solidaire» (*Message pour la Journée mondiale de la paix 2000*). Dans le but de remédier aux graves injustices qui maintiennent dans la misère des nations entières, j'invite les pays riches à soutenir les efforts des pays plus pauvres, en les aidant notamment à mettre en place des structures de développement et des moyens de formation appropriés. En effet, les pays en voie de développement doivent être aidés pour eux-mêmes et non en fonction d'intérêts particuliers des nations auxquelles ils seraient redevables. Ainsi sera véritablement mise en œuvre cette mondialisation de la solidarité que j'appelle de mes vœux, et qui représente une grande chance non seulement pour la croissance économique de l'humanité, mais aussi pour sa croissance culturelle et morale.

3. L'Église catholique, quant à elle, est désireuse d'être partie prenante dans la vie du peuple malien, souhaitant apporter une aide spécifique à la promotion du bien de la communauté nationale. Au nom de la mission de service de l'Évangile qu'elle a reçue de Jésus Christ, elle tient à encourager toute démarche qui participe à l'épanouissement intégral des personnes et des peuples, en conformité avec leur vocation. Elle a toujours considéré que l'éducation constituait un terreau irremplaçable pour la saine croissance des jeunes générations, contribuant à ouvrir leur conscience aux valeurs d'amour, de respect, de liberté, de justice et de solidarité. Dans ce domaine de l'éducation, comme dans celui de la santé ou de l'action sociale, l'Église catholique continuera à œuvrer pour le bien commun, avec toutes les composantes de la société civile. Une telle perspective suppose qu'elle ait les moyens matériels et la reconnaissance lui permettant d'assurer sa mission auprès des personnes qui lui sont confiées, sans discrimination. Pour permettre aux jeunes qui bénéficient de cette éducation intégrale d'apporter efficacement leur concours au progrès de la société vers une vie plus fraternelle, il est nécessaire de promouvoir et de soutenir la famille, valeur essentielle de la culture africaine, qui «a des liens organiques et vitaux avec la société parce qu'elle en constitue le fondement et qu'elle la sustente sans cesse en réalisant son service de la vie: c'est au sein de la famille, en effet, que naissent les citoyens et dans la famille qu'ils font le premier apprentissage des vertus sociales, qui sont pour la société

l'âme de sa vie et de son développement» (Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, n. 42). Il est enfin vivement souhaitable que cette éducation intégrale permette aux chrétiens et aux musulmans de tisser des relations faites de respect mutuel, de confiance et d'amitié, pour réaliser une coopération fructueuse, dans la concorde et l'estime réciproque. Que dans le patrimoine authentique de leurs traditions religieuses, ils puisent les forces nécessaires afin de collaborer au développement solidaire de leur pays !

4. Vous me permettrez, Monsieur l'Ambassadeur, de saluer chaleureusement, par votre intermédiaire, les Évêques, les prêtres, les religieux, les religieuses, les catéchistes et les fidèles catholiques de votre pays. Je les encourage à mettre toujours plus leur espérance dans le Christ, pour rendre un vivant témoignage à l'amour de Dieu au milieu de leurs frères et sœurs. Je les invite à travailler avec ardeur, par le chemin du dialogue et par leur engagement dans la vie de la cité, pour faire disparaître les causes de division et pour parvenir à une société toujours plus équitable et plus unie.

5. Au moment où vous commencez votre mission près du Saint-Siège, je vous offre mes vœux cordiaux pour la noble tâche qui vous attend. Soyez assuré que vous trouverez ici, auprès de mes collaborateurs, l'accueil attentif et compréhensif dont vous pourrez avoir besoin.

Sur votre Excellence, sur sa famille et sur ses collaborateurs, sur le peuple malien et sur ceux qui président aux destinées de la nation, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédiction divines.

**L'Osservatore Romano* 7.12.2001 p.8.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XXIV, 2 p.1052-1055.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 2002 n.2 p.7.

© Copyright 2001 - Libreria Editrice Vaticana